

COMMUNE DE CHOLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2009

Le 15 juillet 2009 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire de Cholet, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 8 juillet 2009.

Sont présents : M. BOURDOULEIX, Député-Maire, Président, M. MAUDET, Maire-Délégué, Mme DELORME, Premier Adjoint, Mme PELLETIER, M. CHAMPION, Mme DURAND, M. MASSE, Mme LEROY, M. LELONG, Mme DABIN-HERAULT, M. DAVIS, M. ABRAHAM, Adjoints - Mlle FERCHAUD, Mme ARIÑO, M. BREGEON, M. BONNEAU, Mme TILLY, M. BOISSINOT, M. AUGER, Mme BODET, M. PAVAGEAU, Mme DUCEPT, Mme RIGAUDEAU, Mme RAOUX, M. DEBREUIL, Mme CHOTARD, M. MARTIN, Mme CHICHE-GAUVAIN, M. BRACHET, Mme CASTIN, M. GUGUEN, Mme VEYLIT, Mme GRAVELEAU-HARDY, M. COIFFARD, Mme BOMME, M. MOULY, Mme COQUELET.

Sont absents : Mme LALLEMAND représentée par Mme ARIÑO - M. CLEDAT représenté par Mme LEROY - Mme POUPARD représentée par M. MASSE - Mme HORECKA-PRAS représentée par M. LELONG - M. DORIZON représenté par M. BRACHET - Mme POUPARD-MERLE représentée Mme GRAVELEAU-HARDY - M. HEURTON représenté par Mme VEYLIT - M. GEINDREAU représenté par M. GUGUEN.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Patricia RIGAUDEAU comme secrétaire de séance.

COMMUNICATION SUR LE STAND DE TIR DE RIBOU PAR MADAME DABIN-HERAULT

Je souhaite revenir sur tout le travail de la municipalité et des services de la Ville pour répondre à l'obligation de mise à disposition d'équipements sportifs au nom de la légalité de traitement des associations dans le cadre du Tir.

Je rappelle juste brièvement la situation, que la Ville est amenée à gérer, qui est née de la scission d'un club AT 200 avec la création du tir sportif Choletais.

Les propos de Madame Odile ROUCEAU, présidente du Tir Choletais dans la presse, mérite en effet d'être précisé. Notamment dans la manière dont la Mairie a accompagné les clubs depuis septembre dernier.

J'en veux juste pour preuve la date de création du Tir Sportif Choletais le 3 septembre dernier.

Dès le 30 septembre, les services de la Ville et moi même rencontraient les clubs, pour les accompagner, définir leurs besoins, leurs volontés futures, et faire en sorte qu'ensemble nous trouvions une solution, que nous trouvions des créneaux, et que nous fassions en sorte qu'ils puissent l'un comme l'autre pratiquer leurs disciplines.

Il a été définie une convention, que les clubs n'ont pas souhaité signer pour des raisons qu'ils leurs appartiennent.

En parallèle, je rappelle juste que les 2 clubs ont pu pratiquer leurs disciplines, puisque le nouveau club, le Tir Sportif Choletais, a eu la possibilité de s'entraîner à la salle Joachim du Bellay, et aussi sur un stand de plein air, sur le terrain de Golf de Ribou.

Fort de ces échanges constructifs, fort de notre sens de l'écoute, de notre manière de travailler ensemble et de faire en sorte d'aboutir à une situation constructive qui permet encore une fois de satisfaire les 2 clubs, je suis heureuse de vous annoncer que cette semaine les 2 clubs sont prêts à signer la convention.

Monsieur COIFFARD, au nom du groupe "Cholet de toutes nos forces", déclare qu'il n'approuvera pas le procès-verbal de la séance du 15 juin 2009 en raison de son désaccord sur les termes employés concernant la communication sur les élections européennes.

Monsieur GUGUEN, au nom du groupe "Ensemble Vivre Cholet" déclare pour les mêmes raisons qu'il n'approuvera pas le procès-verbal, s'étonne que celui-ci ne fasse pas état du refus de son groupe d'approuver le compte-rendu de la séance du 11 mai et demande que les procès-verbaux fassent apparaître les abstentions.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2009

En application de l'article 47 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 15 juin 2009 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

1 - COORDINATION GENERALE, COMMUNICATION,
RELATIONS INTERNATIONALES

1.1 - COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE - CHOLET-SAO - CONVENTION D'OBJECTIFS 2009-2010 AVEC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention d'objectifs 2009-2010, d'une durée d'un an, relative au PDL Boussé/Sao (2006-2010), délégrant la maîtrise d'œuvre à l'ONG SOS SAHEL International France.

- d'allouer à l'ONG SOS SAHEL International France une subvention, estimée à 77 284 €, afin de faire face aux différentes charges lui incombant pour la bonne marche des actions 2009-2010, ce concours financier correspondant à une participation fixe de la Ville, à hauteur de 45 665 €, et à une aide municipale complémentaire, évaluée à 31 619 €, qui sera ajustée au vu du bilan de l'opération et de la contribution de l'Etat et de la Région au PDL 2009.

- d'imputer les dépenses et d'encaisser les recettes correspondantes au budget principal.

1.2 - DEMANDE D'AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EXTENSION D'UN ÉLEVAGE PORCIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (35 Pour, 10 Contre), de donner un avis favorable au projet du gérant de l'EARL Bouchonneau concernant l'extension d'un élevage porcin d'une capacité totale de plus de 3 200 animaux, situé au lieu-dit "La Garenne" à Saint Christophe du Bois.

1.3 - TRAVAUX D'IMPRESSION (2008-2011) - LOT N°3 - AVENANT N°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la passation d'un avenant n°2 au marché de travaux d'impression (2008-2011), lot n°3 : "En-têtes et logos sur papier, enveloppes et cartes de visite", conclu avec la société VETELE, ayant pour objet de prévoir la création d'un nouveau prix correspondant à la fourniture d'enveloppes kraft 90 grammes, avec fenêtre, au prix de 365 € HT les 2000 enveloppes.

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

1.4 - FOURNITURE DE MATÉRIAUX DE BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS (2007/2010) - LOTS N° 7 ET 9 - AVENANTS N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la passation des avenants n°1 aux marchés de fournitures de matériaux de bâtiment et travaux publics, lot n°7 : Matériaux de construction et colles, conclu avec la société Point P TROUILLARD SA et lot n°9 : Gravier, conclu avec la SNC CARRIERE DE LA ROCHE ATARD, ayant pour objet de modifier le bordereau des prix unitaires afin de prendre en compte de nouveaux besoins ainsi que la mise à jour ou la suppression de certaines références.

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

1.5 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE LAMPES D'ÉCLAIRAGE - ANNÉES 2010 À 2013 - PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert relative à l'acquisition et la fourniture de lampes d'éclairage pour un montant minimum annuel de 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC et maximum annuel de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC.

- d'autoriser la signature de ce marché conclu pour une durée d'un an renouvelable chaque année par reconduction expresse jusqu'au 31 décembre 2013.

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

1.6 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION "THERMOGRAPHIE AÉRIENNE DU TERRITOIRE"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat à intervenir entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Choletais pour l'organisation de l'opération "thermographie aérienne du territoire".

2 - RESSOURCES HUMAINES

2.1 - PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de supprimer :

- 1 emploi d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe (31,5/35^{ème})
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi d'agent de maîtrise
- 1 emploi de rédacteur
- 1 emploi de brigadier chef

- de créer :
 - 1 emploi du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine
 - 2 emplois du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation (14,68/35^{ème})
 - 1 emploi du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation (17,45/35^{ème})
 - 10 emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (17,45/35^{ème})
 - 3 emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
 - 1 emploi du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
 - 1 emploi du cadre d'emplois des agents de police municipale
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal.

2.2 - PERSONNEL MUNICIPAL - BESOINS EN PERSONNEL OCCASIONNEL ET SAISONNIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter, au cours de l'année 2009, en complément des délibérations prises en date des 8 décembre 2008, 12 janvier 2009, 14 avril 2009 et 15 juin 2009, des agents non titulaires pour satisfaire des besoins occasionnels et saisonniers à savoir :
 - deux adjoints administratifs de 2^{ème} classe pour un volume global de 2 semaines équivalent temps plein,sachant que les durées annoncées constituent un maximum et sont données à titre prévisionnel.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal.

3 - FINANCES - PATRIMOINE

3.1 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2008

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal au 31 décembre 2008, soit 4 144 519,80 € à la section d'investissement, article 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé".
- de reporter le solde d'exécution excédentaire du budget annexe des opérations d'aménagement au 31 décembre 2008, soit 346 426,20 €, à l'article 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté".

3.2 - CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer un budget annexe, regroupant l'ensemble des dépenses et recettes lié au stationnement payant de la Ville.

- de voter ce budget annexe simultanément au vote du budget principal et du budget annexe des opérations d'aménagement.

- d'approuver le principe de la refacturation par le budget principal de dépenses transversales, à savoir les dépenses de personnel, les charges d'assurances, les frais de téléphonie, de télécommunications, d'affranchissement et de communication.

- d'autoriser la mise en affectation des parkings en ouvrage Travot, Mondement et Arcades Rougé.

3.3 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - MODIFICATION DES ENVELOPPES VOTÉES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (*voir détail de votes en annexe 1*), d'approuver les modifications de crédits des enveloppes des autorisations de programme globales, telles qu'elles ressortent de la vue d'ensemble du document, le détail d'affectation de ces enveloppes étant donné à titre indicatif.

3.4 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver, la majorité (35 Pour, 4 Contre, 6 Abstentions), les mouvements inscrits au budget supplémentaire 2009, détaillés ci-après par budget :

	Fonctionnement		Investissement		Total des sections	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	662 414 €	662 414 €	10 535 859,05 €	10 535 859,05 €	11 198 273,05 €	11 198 273,05 €
Budget annexe des opérations d'aménagement	890 739 €	890 739 €	906 789 €	906 789 €	1 797 528 €	1 797 528 €
Budget annexe du Stationnement	277 170 €	277 170 €	1 497 391 €	1 497 391 €	1 774 561 €	1 774 561 €

- de voter, à la majorité (35 Pour, 6 Contre, 4 Abstentions), les dépenses et les recettes, par chapitre, en section de fonctionnement, et d'investissement pour les opérations hors AP/CP, et, par autorisation de programme, dans le cas contraire, uniquement pour les crédits de dépenses (*cf annexe 2*).

- d'approuver, à l'unanimité (39 Pour, 6 Abstentions), les restes à réaliser.

- d'approuver, à la majorité (39 Pour, 6 Contre), les affectations des subventions aux associations et organismes divers, telles qu'elles figurent dans l'annexe du budget.

- d'approuver, à la majorité (39 Pour, 6 Contre), les conventions et avenants afférents.

- d'approuver, à la majorité (39 Pour, 6 Contre), l'état de la dette du budget principal, du budget annexe des opérations d'aménagement et du budget annexe de stationnement.

3.5 - BILAN ANNUEL DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES EFFECTUÉES EN 2008

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (35 Pour, 10 Abstentions), d'approuver le bilan annuel des opérations immobilières réalisées en 2008 (cf annexe 3).

3.6 - PARVIS DE LA RÉSIDENCE LA PAIX - CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE SURPLOMB AU PROFIT DE LA COPROPRIÉTÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la création d'une servitude de surplomb au profit du fonds dominant constitué par l'immeuble "Résidence La Paix", cadastré section AK n° 753, sur le fonds servant cadastré section AK n° 754 appartenant à la Ville, étant précisé que cette servitude empiètera sur le domaine privé sur une longueur de 52,44 mètres, une largeur de 2 mètres, et sera constituée à partir d'une hauteur de 4 mètres environ par rapport au niveau du sol, et que les frais de géomètre et de notaires seront à la charge de la Ville.

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

3.7 - ENSEMBLE IMMOBILIER MAIL II - PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENTS DES CANALISATIONS D'EAUX USÉES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la participation financière de la Ville, fixée à 50 185 €, aux travaux de remplacement des canalisations d'eaux usées et d'eaux sanitaires situées dans le faux plafond du musée d'Art et d'Histoire et passant en servitude dans les lots privatifs de la Ville, ces travaux étant indispensables pour la conservation et la sécurité des œuvres d'art exposées au musée.

- d'approuver les termes de la convention fixant les modalités de cette participation à intervenir avec Monsieur Eric CHUPIN, syndic de la copropriété de la résidence Mail II.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal.

3.8 - AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N°202 ENTRE LA ROUTE NATIONALE 160 ET SAINT CHRISTOPHE DU BOIS - CESSION DE TERRAINS APPARTENANT À LA VILLE AU PROFIT DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de donner son accord pour la cession, à l'euro symbolique, au profit du Département de Maine et Loire et dans le cadre de l'aménagement de la route départementale n° 202 entre la route nationale 160 et Saint Christophe du Bois, des parcelles de la Ville cadastrées section HX n°s 402 et 404, situées au lieu-dit "Le Champ de la Pierre", et n° 406, située au lieu-dit "Le Champ Blanc", pour une superficie totale de 2 016 m², étant précisé que les frais de notaire seront pris en charge par le Département de Maine et Loire.

3.9 - LOTISSEMENT LE HAMEAU DU VERGER - RÉTROCESSION DES VOIRIES, ESPACES VERTS ET RÉSEAUX DIVERS PAR LA NANTAISE DE CONSTRUCTION RÉNOVATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner son accord pour la rétrocession gratuite, par la société Nantaise de Construction Rénovation, au profit de la Ville, de la parcelle cadastrée section CW n° 359 d'une superficie totale de 545 m² environ, correspondant aux voiries, espaces verts, réseaux divers et ouvrages communs situés dans le lotissement "Le Hameau du Verger", étant précisé que les frais de notaire pour l'établissement de l'acte authentique seront pris en charge par la Ville.

- d'accepter le transfert, constaté par procès-verbal, mettant à disposition de la Communauté d'Agglomération du Choletais, les réseaux d'assainissement, d'eau potable et les ouvrages communs afférents, situés dans l'emprise de ces espaces publics.

- de classer les voies correspondantes dans le domaine public routier communal.

- de solliciter pour cette rétrocession l'exonération des droits de mutation.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal.

4 - SPORTS ET JEUNESSE

4.1 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LECLERC CHOLET VOLLEY AU TITRE DU DISPOSITIF DES "EMPLOIS TREMPLINS POUR LE TERRITOIRE"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'allouer, dans le cadre du dispositif régional des "emplois tremplins pour le territoire", une subvention à l'association Leclerc Cholet Volley à hauteur de 20 % minimum du SMIC (majoré des cotisations sociales et patronales) pendant les deux premières années, afin de pouvoir créer un poste de directeur sportif. Sur les trois dernières années, l'aide financière correspondra au critère "emploi sportif" du Projet Sportif Local (PSL). Des réajustements seront opérés si la subvention "emploi tremplin" ne concorde pas avec l'aide financière "emploi sportif" du PSL.

- d'approuver la convention tripartite, liant le Conseil Régional des Pays de la Loire, l'association Leclerc Cholet Volley et la Ville, relative au dispositif des "emplois tremplins pour le territoire".

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal.

5 - CULTURE ET ENSEIGNEMENT

5.1 - THÉÂTRE INTERLUDE - PROGRAMME ET TARIFS DE LA SAISON ARTISTIQUE 2009/2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (39 Pour, 6 Abstentions) :

- d'approuver le programme de la saison théâtrale 2009/2010, les tarifs correspondants ainsi que les modalités tarifaires.

- d'approuver le principe de la souscription de contrats de co-réalisation pour compléter les achats de spectacles dans le cadre de la saison municipale au Théâtre Interlude, selon les mêmes modalités que la saison précédente.

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

5.2 - TARIFS MUNICIPAUX - JARDIN DE VERRE - SAISON 2009/2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver les tarifs applicables par l'Association de Développement Artistique du Jardin de Verre, dans le cadre de la délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du Jardin de Verre, pour la saison artistique 2009/2010, tels qu'ils ressortent du document joint.

5.3 - INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat, à souscrire avec la Communauté d'Agglomération du Choletais, pour la mise à disposition, à titre onéreux, pendant l'année scolaire 2009-2010, d'intervenants du Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art dramatique du Choletais, afin d'assurer 40 heures hebdomadaires d'éveil musical pour les élèves des écoles publiques et privées de Cholet, ainsi qu'une heure d'enseignement musical par semaine, aux élèves d'un des deux instituts

5.4 - TARIFS MUNICIPAUX 2009 - MODIFICATION DES TARIFS DES SERVICES CART'VILLE - ANNÉE SCOLAIRE 2009/2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (39 Pour, 6 Abstentions), d'approuver, pour l'année scolaire 2009/2010, à compter du 1^{er} septembre 2009, tel qu'il ressort du document joint :

- la tarification de la pause méridienne basée sur sept tranches de quotient familial, y compris pour les enfants allergiques apportant leur panier repas,
- la modification des tranches de quotient applicables aux tarifs de l'accueil périscolaire, dans un souci d'uniformisation,
- la création d'un tarif spécifique pour les élèves de Cholet du 2^{ème} degré en stage au sein d'une école qui ne participent pas au service de pause méridienne, à raison de 2,70 € l'unité,
- l'augmentation limitée à 2 % environ des tarifs uniques de pause méridienne applicables aux élèves hors Cholet et aux adultes non surveillants, ainsi que du tarif de renouvellement de la Cart'Ville en cas de perte,
- les dispositions spécifiques d'application des tarifs aux cas particuliers de ces services Cart'Ville.

5.5 - TARIFS MUNICIPAUX 2009 - OUVERTURE DU COURS "LES DIMANCHES DUO" À L'ÉCOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES ET DES MODULES EXPÉRIMENTAUX TRIMESTRIELS À L'INSTITUT MUNICIPAL DE LANGUES - CRÉATION DE TARIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la création, à compter du 1^{er} septembre 2009, d'un nouveau cours appelé "les dimanches duo" à l'École Municipale d'Arts Plastiques, et du droit d'inscription correspondant, fixé à 80 € pour dix séances par année scolaire et par duo adulte/enfant, à partir de 3 ans, matériel compris.

- d'approuver la création d'un module expérimental trimestriel pour les enfants de 7 à 10 ans, les scolaires et les étudiants à l'Institut Municipal de Langues, pour un droit d'inscription fixé à :

- 44,80 € pour les élèves choletais ou habitant une commune membre de la Communauté d'Agglomération du Choletais,
- et 55,40 € pour les élèves domiciliés à l'extérieur de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

5.6 - ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES - RENTRÉE 2009 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES MESURES ENVISAGÉES PAR L'INSPECTION ACADÉMIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte, à la majorité 39 Pour, 6 Contre), du retrait de deux emplois d'enseignant à l'école élémentaire la Bourie et à l'école primaire Marie Curie.

- de donner un avis favorable, à l'unanimité, à l'implantation d'un emploi d'enseignant à l'école élémentaire les Richardières.

5.7 - INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS (IRL) - REVALORISATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de donner un avis favorable à la proposition de Monsieur le Préfet de Maine et Loire pour fixer provisoirement le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL) 2009 avec un taux d'augmentation de 3 %, dans l'attente que le taux d'augmentation de la Dotation Spéciale Instituteurs (DSI) soit connu.

6 - SOLIDARITES

6.1 - ALLOCATION MUNICIPALE EN FAVEUR DE LA 3^{ÈME} NAISSANCE - SUPPRESSION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (41 Pour, 4 Contre), de supprimer à l'échéance du 31 août 2009 le dispositif d'allocation municipale en faveur de la 3^{ème} naissance mis en place en 1986.

6.2 - ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ADOLESCENCE ET DE L'ENFANCE À CHOLET - GARANTIE D'EMPRUNTS POUR LA CRÉATION DE 2 MAISONS D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder sa garantie d'emprunts à hauteur de 587 500 €, représentant 50 % des emprunts que l'Association pour la Protection de l'Adolescence et de l'Enfance de Cholet (APAECH) doit contracter auprès du Crédit Coopératif, afin de financer la création de deux Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), d'une capacité de 10 enfants chacune, situées rue Henri Huré et à La Pochetière, selon les caractéristiques suivantes :

- un prêt de 260 000 € sur 30 ans, à un taux de 4,99 %,
- un prêt de 310 000 € sur 15 ans, à un taux de 4,14 %,
- un prêt de 215 000 € sur 30 ans, à un taux de 4,99 %,
- un prêt de 390 000 € sur 15 ans, à un taux de 4,14 %.

- d'effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du Crédit Coopératif, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus.

- de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

7 - AMENAGEMENT

7.1 - PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE CHOLET ET DE LA COMMUNE ASSOCIÉE DU PUY SAINT BONNET - MODIFICATION N°5 - APPROBATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme portant sur les aspects réglementaires suivants :

- l'évolution du règlement graphique et écrit afin de prendre en compte l'approbation par arrêté interpréfectoral du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du Val de la Moine,
- la levée de la servitude (article L. 123-2-a du code de l'urbanisme) insérée au PLU lors de la modification n°1 - Rue Hélène Boucher,
- la mise en cohérence du PLU avec les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération du Choletais : zone d'activités économiques de la Promenade, transformation de la zone UC en UYc,
- l'ouverture à l'urbanisation de la zone d'activités du Puy Saint Bonnet : transformation du zonage 2AU en UY,
- la mise en cohérence du PLU avec le zonage d'assainissement - modification de zonage,
- la zone d'activités de l'Ecuyère - modification de zonage : classement en zone UYc d'un ensemble de parcelles situées en zone UY,
- la suppression et création d'emplacements réservés inscrits au titre de l'article L. 123-1-8,
- des ajustements réglementaires divers.

- de charger Monsieur le Maire d'assurer les mesures de publicité et d'information du public conformément aux dispositions des articles R. 123-24 et R. 123-25 du code de l'urbanisme.

7.2 - PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA SÉGUINIÈRE - AVIS SUR LE PROJET ARRÊTÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'émettre un avis favorable au dossier d'arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de la Séguinière.

7.3 - TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ ET MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET PLATES-FORMES ÉLEVATRICES DE LA VILLE DE CHOLET (ANNÉES 2009 À 2012) - APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la signature du marché relatif aux travaux de mise en conformité et à la maintenance des ascenseurs et plates-formes élévatrices de la Ville de Cholet pour les années 2009 à 2012, avec l'entreprise SCHINDLER, pour un montant maximum annuel de 95 000 € HT.

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

7.4 - GROUPE SCOLAIRE LA BRUYÈRE - MISE EN PLACE D'UN BANDEAU EXTÉRIEUR - DÉCLARATION PRÉALABLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de mandater Monsieur le Maire pour présenter la demande de déclaration préalable concernant la mise en place d'un pliage en tôle galvanisée sur le bandeau supérieur béton du groupe scolaire La Bruyère.

7.5 - REMPLACEMENT DES COUVERTURES ARDOISE ET TUILE DE TROIS BÂTIMENTS - APPROBATION DES MARCHÉS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la signature des marchés relatifs au remplacement des couvertures de trois bâtiments communaux aux entreprises suivantes :

Lot n° 1 - Asile Lebeuf :	
Entreprise OGER LEFRECHE, pour un montant de :	156 294,43 € TTC
Lot n° 2 - 4 rue Travot :	
Entreprise COUTANT, pour un montant de :	101 313,30 € TTC
Lot n° 3 - Ecole Municipale d'Arts Plastiques	
Entreprise OGER LEFRECHE, pour un montant de :	19 576,28 € TTC

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

7.6 - ACCORD-CADRE - MISSIONS DE COORDINATION SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ - ANNÉES 2009 À 2012 - PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert relative à la conclusion d'un accord-cadre pour les prestations de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour les années 2009 à 2012, sans minimum mais pour un montant maximum de 100 000 € TTC par période.

- d'autoriser la signature de cet accord-cadre conclu pour une durée d'un an renouvelable chaque année par reconduction expresse jusqu'au 31 décembre 2012.

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

7.7 - BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ À USAGE DES VESTIAIRES POUR LA PISCINE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRE DE L'ETANG DES NOUES - REMPLACEMENT DES MENUISERIES ET MISE EN PLACE D'UN BARDAGE EXTÉRIEUR - DÉCLARATION PRÉALABLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de mandater Monsieur le Maire pour présenter la demande de déclaration préalable concernant le remplacement des menuiseries et la mise en place d'un bardage extérieur sur les façades du bâtiment préfabriqué à usage de vestiaires sanitaires pour la piscine de l'accueil de loisirs élémentaire de l'Etang des Noues.

7.8 - AMÉLIORATION ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS (2009-2013)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le lancement de la procédure relative aux travaux pour l'amélioration, la réhabilitation et l'entretien des espaces verts passés sous la forme de marchés à bons de commande, conclus pour une durée d'un an, reconductible trois fois, pour un montant global annuel minimum de 250 000 € TTC et maximum de 1 000 000 € TTC.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal.

7.9 - ILOT PLACE TRAVOT - RÉALISATION D'UN ENSEMBLE MULTIFONCTIONNEL - RÉVISION DU MONTAGE JURIDIQUE DU PROJET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de rapporter, à l'unanimité, toutes les dispositions relatives au bail emphytéotique et au bail civil contenues dans les délibérations du 21 avril 2008 et du 14 avril 2009 relatives à "l'Ilot place Travot".

- de confirmer, à la majorité (34 Pour, 6 Contre, 4 Abstentions - Monsieur PAVAGEAU ne participant pas au vote), toutes les autres dispositions contenues dans ces mêmes délibérations, à savoir :

- toutes les décisions concernant les désaffectations et déclassements des parcelles cadastrées section AB n° 353, 600 et 601, d'une contenance de 948 m² y compris celles relatives à l'ancien théâtre et à son parvis cadastrées section AB n° 599 et 605, d'une superficie de 623 m² ;

- la rétrocession gratuite du local de 15 m² occupé par Electricité Réseau Distribution France sur la parcelle section AB n° 353, correspondant à l'ancien poste de transformation électrique situé 2 rue Jean Soulard ;

- la cession des parcelles cadastrées section AB n° 353, 600 et 601, d'une contenance de 948 m², au profit de la SCCV Cholet Théâtre, pour un montant total de 384 920 € HT correspondant à une surface SHON construite de 3 197,90 m², conformément aux dispositions adoptées par le Conseil Municipal dans sa séance du 21 avril 2008, étant précisé que ce prix ne sera pas remis en cause si les évolutions des m² de SHON du projet n'excèdent pas 5 %, en plus ou en moins, sachant que la surface SHON maximale du projet a été fixée d'un commun accord à 3 700 m² ;

- les dispositions relatives aux places de stationnement exigées au titre du projet, conformément aux dispositions adoptées par le Conseil Municipal dans sa séance du 21 avril 2008, à savoir :

- la SCCV Cholet Théâtre versera une participation pour non réalisation d'aires de stationnement correspondant à 34 places, soit un montant de 221 000 €, sur la base d'un tarif par place fixé par le Conseil Municipal à 6 500 € (valeur 2009) ;

- la Ville consent à la Société qui l'accepte, une concession à long terme de 15 ans, dans le parking travot, sur la base de 46 places, selon les tarifs de concession en vigueur ;

- la fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public, lors de la réalisation du projet, à un montant forfaitaire de 35 000 €.

REPONSES AUX QUESTIONS ORALES

1

Question de Madame Nicole VEYLIT (reçue le 28 février 2009)

"Monsieur le Maire,

Malgré tous les efforts dans le domaine du tri sélectif des déchets ménagers, les sommes payées par les choletais au titre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sont de plus en plus élevées.

Après une opération de la CAC qui a consisté à équiper en composteurs un millier de foyers choletais résidant en pavillon, aucune autre action n'a été engagée dans ce domaine, aucun nouvel appel à volontariat auprès de la population de la Ville de Cholet.

Parallèlement, nous voyons se développer à nos portes, dans des intercommunalités voisines, un certain nombre d'expériences dont il a été rendu compte lors d'une rencontre à la Sous-Préfecture dans le cadre de la préparation du plan départemental.

Nous nous étonnons de ce manque d'ambition tant de la Ville de Cholet que de l'Agglomération Choletaise, puisque chacun sait que les fermentescibles représentent 30% du contenu d'une poubelle marron.

En dehors d'une relance de l'équipement des particuliers en composteurs, un effort pourrait être fourni assez rapidement en collectant les biodéchets des collèges choletais.

Depuis 2006, la Ville de Rennes, sur la base du volontariat, a lancé une opération d'équipement en "composteur au bas de l'immeuble", à l'heure actuelle une centaine d'immeubles se sont engagés dans cette expérience. Les biodéchets peuvent fournir un compost de bonne qualité et cet apport supplémentaire pourrait conforter le projet de centrale de méthanisation du Chemillois.

La Ville de Cholet et la CAC ont-elles l'intention de relancer un appel à équipement en composteur individuel ? ont-elles l'intention d'étudier la mise en place de la collecte des biodéchets dans les collèges et de composteurs collectifs sur la base du volontariat ?"

Réponse de Madame Roselyne DURAND

Vous relevez, au début de votre question, les efforts réalisés dans le domaine du tri des emballages.

Je vous confirme l'excellente place occupée par notre territoire dans ce domaine :

- près de 100 kg collectés/habitant/et par jour (emballage + verre),
- moins de 6 % de refus comptabilisés par les agents trieurs et trieuses du centre de tri du Cormier (habituellement sur les autres centres 15 à 30 %).

Ces chiffres sont le résultat d'une politique volontariste menée depuis la mise en place de cette collecte en 1999.

En effet, deux agents ambassadeurs de tri couvrent toutes les communes de la Communauté d'Agglomération du Choletais pour informer, préciser, le bon geste chaque fois que nécessaire.

Le label Qualitri attribué en 2007 à la ,Communauté d'Agglomération du Choletais atteste de nos bons résultats. De même que le dernier trophée de la Brique d'Or.

Sur les autres points, le bilan 2008 de la gestion des déchets sera bientôt présenté, mais dès aujourd'hui je puis vous confirmer les bonnes tendances :

- de l'augmentation des tonnages collectés pour les emballages (+ 2,57 %),
- de la réduction des tonnages d'ordures ménagères résiduelles (- 2,02 %).

Certes, on peut toujours mieux faire et c'est pour cela que la Communauté d'Agglomération du Choletais poursuivra l'effort de réduction à la source des déchets, conformément au futur Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) :

- incitation au compostage individuel pavillonnaire (priorité du budget 2010 et promotion du composteur "fait soi-même"),

- à partir du mois d'octobre 2009, relance des consignes de tri auprès des habitants des immeubles collectifs pour moins "mélanger" et mieux trier les déchets.

Dans le domaine des biodéchets, je rappelle la collecte assurée depuis 3 années auprès des 6 établissements scolaires les plus producteurs de Cholet.

D'excellents résultats sont constatés et des évolutions ne sont pas exclues vers d'autres établissements mais les exigences sanitaires sont tels que l'organisation du ramassage n'est pas facilitée et que malheureusement on est pas sûr de pouvoir faire avant la fin de l'année ce genre d'expérience. Nous allons le tenter mais malheureusement nous avons peu de déchets à ramasser journallement et la DASS a des exigences et nous ne pouvons pas ramasser une fois par semaine.

Enfin vous évoquez l'exemple d'autres collectivités en terme de compostage et méthanisation. Beaucoup de choses sont possibles mais le Choletais n'est pas en retard ! Ainsi je rappelle que contrairement à d'autres secteurs, la totalité des boues d'épuration est valorisée, sur les sols agricoles grâce à des traitements complexes de stabilisation et que les déchets végétaux (tailles et tontes) sont quant à eux broyés, compostés et valorisés. Le Ville de Cholet utilise en paillis presque la totalité du produit de la taille de ses végétaux.

Comme vous le voyez, notre collectivité poursuit avec sérieux et assiduité la réduction des déchets ménagers résiduels, valorise le maximum de sous-produits, tout en limitant l'impact sur le coût pour l'usage et, tout en respectant les prescriptions environnementales.

2

Question de Monsieur Michel BONNEAU

"Monsieur le Maire, la presse du 30 juin s'est faite l'écho d'un communiqué du groupe Ensemble Vivre Cholet relatif à une réflexion sur l'avenir des friches industrielles à Cholet.

Qu'en pensez-vous ?"

Réponse de Madame Roselyne DURAND

La collectivité, dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme, s'est fixé comme objectif de satisfaire les besoins diversifiés en logement en favorisant notamment le renouvellement urbain en vue d'une mixité sociale et urbaine.

Quartier de la gare

Les principaux sites recensés, dont une mutation à court et moyen terme était envisageable, ont fait l'objet en 2005 de la mise en œuvre d'une servitude à 5 ans issue de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, conformément à l'article L. 123-2a du code de l'urbanisme.

Cette servitude a permis à la collectivité de geler toute possibilité de construction dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global.

Sur les deux sites concernés par cette servitude et faisant suite à une réflexion élargie autour du pôle urbain de la gare, un schéma d'organisation urbaine a été établi, intégrant dans les 130 hectares qui le composent, les espaces compris entre l'avenue Leclerc, le boulevard du Pont de Pierre, le boulevard de Touraine et le boulevard de Strasbourg.

Une modification du PLU sera engagée au plus tard d'ici la fin de l'année 2009.

Aussi, mi 2010, le site LOGIDIS-POINT P (représentant 5 hectares) aura une vocation à accueillir majoritairement du logement tout en s'inscrivant dans un ensemble visant à favoriser la mixité urbaine. Les activités commerciales et tertiaires compatibles avec l'habitat favoriseront ainsi la restructuration complète du quartier gare et sa redynamisation.

Par ailleurs, dans le prolongement de l'étude urbaine menée par la collectivité, une convention tripartite associant la Ville, la SNCF et RFF (Réseau Ferré de France) est en cours d'élaboration et a pour objectif de réfléchir plus particulièrement aux emprises bordant le boulevard de Strasbourg.

Site de la Godinière

En ce qui concerne plus particulièrement le site de la Godinière, la modification n° 2 du PLU approuvée le 11 septembre 2006 a permis d'inscrire en zone UE, à vocation d'équipements collectifs, l'ancien site de la Blanchisserie. Ce classement offre, dans une démarche cohérente d'extension du périmètre à vocation d'équipements collectifs, la possibilité de réaliser un projet global dédié aux sports et aux loisirs dans le prolongement du site de la Treille.

L'ancien site de la Jardinerie CLAUSE

Parallèlement à l'ensemble des ces différentes opérations, l'ancien site de la Jardinerie CLAUSE offre un cadre cohérent à l'extension de l'habitat. Son inscription préalable en zone UC du PLU avait été définie afin de privilégier à terme une réaffectation à usage d'habitat, en adéquation avec le site environnant. D'une superficie d'environ 8 000 m², ce site permettra d'accueillir au cours de l'année 2010 environ 25 logements supplémentaires. Un programme mixte associant logements locatifs individuels et logements en accession permettra de répondre à une demande diversifiée.

Ancienne usine ERNAULT

Au vu de la désaffectation de l'ancienne usine ERNAULT et du départ prochain de DECATHLON, il apparaît aujourd'hui opportun de s'interroger de manière plus globale au devenir de ce vaste ensemble bâti. Toutefois, ces sites, du fait d'une part, de l'activité encore présente et, d'autre part, de la qualité du bâti existant, doivent-ils être considérés comme des friches ?

De plus, si la pollution des sols de ce site n'est pas aujourd'hui avérée, celle-ci est cependant tout à fait probable au vu de l'activité présente.

De manière générale, dans le cadre du PLU approuvé en 2005, une réflexion plus globale avait permis d'aboutir à l'élaboration d'une liste exhaustive des sites potentiellement mutables répertoriés sur la zone agglomérée.

Une mise à jour, en cours d'étude, permet d'ores et déjà d'affirmer que de nombreux sites de superficie et localisation variées ont été réinvestis au cours de ces 5 dernières années (usine Cancelier, entrepôts Géodis, usine Gaston-Jaunet...).

Dans le cadre de la reconquête de ces friches industrielles, dont les terrains appartiennent quasi-exclusivement à des propriétaires privés, il apparaît que le rôle de la collectivité ne réside pas dans la mise en œuvre d'une politique d'acquisition foncière systématique mais doit permettre de structurer et de planifier l'occupation du sol afin de définir la vocation la plus adaptée à chacun des sites recensés.

L'inscription d'orientations d'aménagement, dans le PLU, s'inscrit directement dans cette démarche qui vise à produire une ville cohérente tout en laissant la production d'opérations à des opérateurs privés.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée.

Le Président
Gilles BOURDOULEIX

Le Secrétaire
Patricia RIGAUDEAU

Les élus municipaux,
présents à la fin de la séance du 15 juillet 2009,

Michel MAUDET	Alice FERCHAUD	François DEBREUIL	Antoine MOULY
Géraldine DELORME	Monique ARIÑO	Catherine CHOTARD	Françoise COQUELET
Marie-Christine PELLETIER	Jean-Paul BREGEON	Benoît MARTIN	
Michel CHAMPION	Michel BONNEAU	Evelyne CHICHE-GAUVAIN	
Roselyne DURAND	Anne-Marie TILLY	Olivier BRACHET	
Roger MASSE	Jean-Michel BOISSINOT	Natacha CASTIN	
Isabelle LEROY	Jean-Daniel AUGER	Gildas GUGUEN	
Jean LELONG	Catherine BODET	Nicole VEYLIT	
Florence DABIN-HERAULT	Frédéric PAVAGEAU	Anne GRAVELEAU-HARDY	
John DAVIS	Marie-Hélène DUCEPT	Xavier COIFFARD	
Thierry ABRAHAM	Sandrine RAOUX	Marie-Christine BOMME	

AUTORISATIONS DE PROGRAMME MODIFICATION DES ENVELOPPES VOTEES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME		VOTE		
Conformément à l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Autorisations de Programme Globales				
BUDGET PRINCIPAL				
5001	Bâtiments communaux	35	6	4
5002	Matériels et mobiliers des services publics	35	6	4
5003	Edifices culturels	35	6	4
5004	Systèmes d'information et de télécommunications	35	6	4
5005	Réhabilitation, extension et aménagement d'établissements scolaires 1er degré	35		10
5007	Création, réfection et aménagement d'équipements culturels	35		10
5008	Acquisition d'œuvres et de matériel culturel	35		10
5010	Création, réfection et aménagement d'équipements sportifs	35		10
5011	Aménagement d'équipements de loisirs et touristiques	35		10
5014	Voiries, trottoirs, réseaux et parkings	35		10
5015	Aménagement du territoire communal	35		10
5016	Espaces verts	35		10
5018	Equipements d'accueil petite enfance	41		4

Budget Supplémentaire 2009

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45
 Nombre de membres présents : 37
 Nombre de suffrages exprimés : 45

/ représentés : 8

Date de convocation : 8 juillet 2009

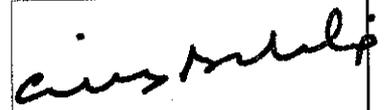
Présenté par le Député-Maire, Gilles BOURDOULEIX

A Cholet le 15 juillet 2009

Le Député-Maire,

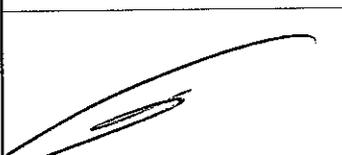
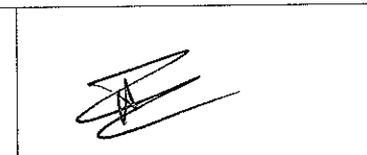
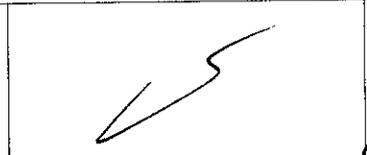
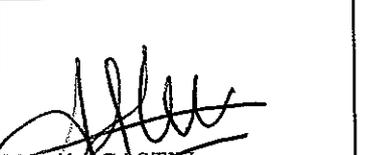
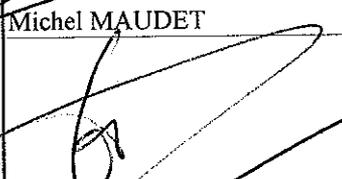
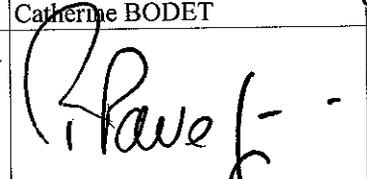
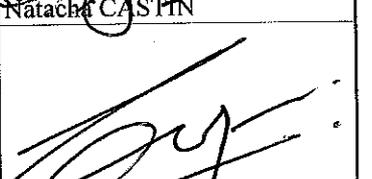
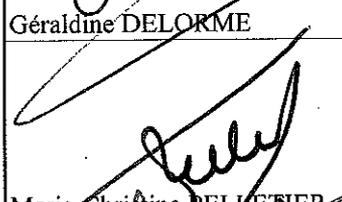
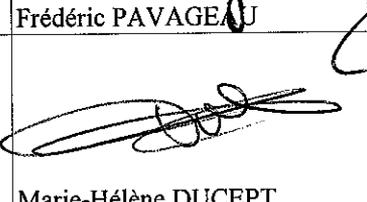
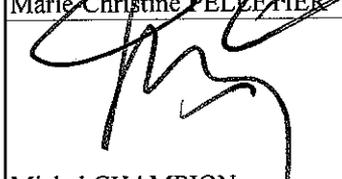
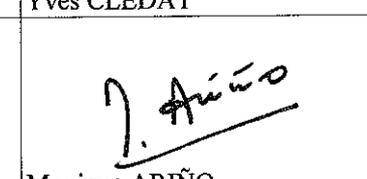
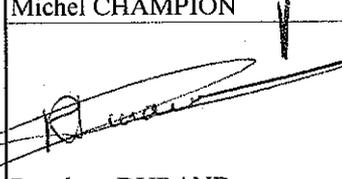
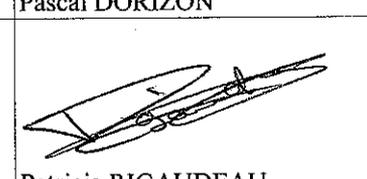
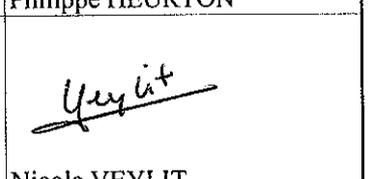
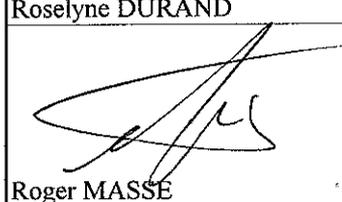
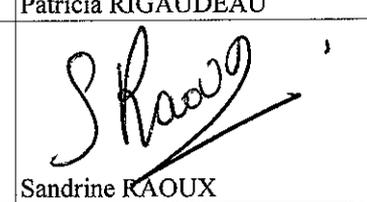
Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session

A Cholet, le 15 juillet 2009

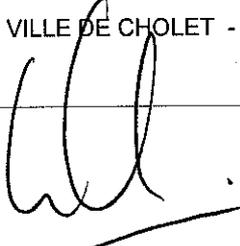
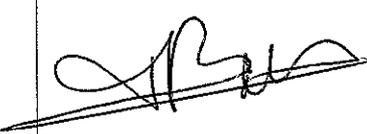
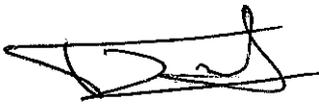
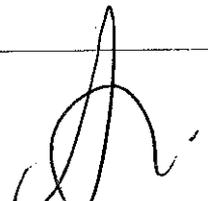
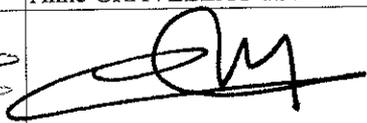
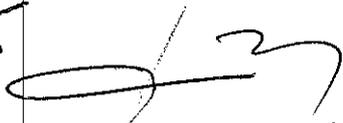
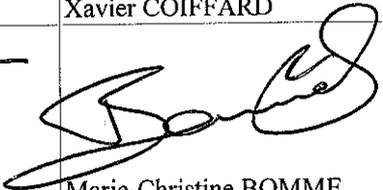
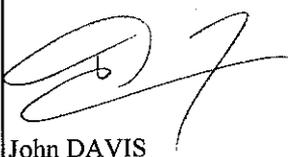
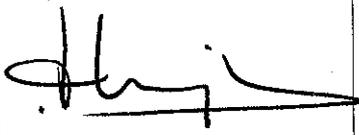
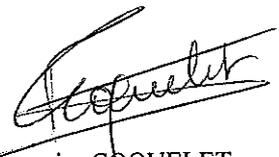


Gilles BOURDOULEIX

Les membres du Conseil Municipal,

 Michel MAUDET	 Alice FERCHAUD	 Catherine BODET	 Natacha CASTIN
 Géraldine DELORME	A donné pouvoir à Mme ARIÑO Colette LALLEMAND	 Frédéric PAVAGEAU	 Gildas GUGUEN
 Marie-Christine PELLETIER	A donné pouvoir à Mme LEROY Yves CLEDAT	 Marie-Hélène DUCEPT	A donné pouvoir à Mme Glaveau-Hardy Dominique POUPARD-MERLE
 Michel CHAMPION	 Monique ARIÑO	A donné pouvoir à M. BRACHET Pascal DORIZON	A donné pouvoir à Mme Veylit Philippe HEURTON
 Roselyne DURAND	 Jean-Paul BREGEON	 Patricia RIGAUDEAU	 Nicole VEYLIT
 Roger MASSE	A donné pouvoir à M. MASSÉ Simone POUPARD	 Sandrine RAOUX	A donné pouvoir à M. GUGUEN Jean-Pierre GEINDREAU

VILLE DE CHOLET - Autorisations de programme et crédits de paiement

 Isabelle LEROY	 Michel BONNEAU	 François DEBREUIL	 Anne GRAVELEAU-HARDY
 Jean LELONG	 Anne-Marie TILLY	 Catherine CHOTARD	 Xavier COIFFARD
 Florence DABIN-HERAULT	 Jean-Michel BOISSINOT	 Benoît MARTIN	 Marie-Christine BOMME
 John DAVIS	A donné pouvoir à M. LELONG Evelyne HORECKA-PRAS	 Evelyne CHICHE-GAUVAIN	 Antoine MOULY
 Thierry ABRAHAM	 Jean-Daniel AUGER	 Olivier BRACHET	 Françoise COQUELET

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 16 juillet 2009 et de la publication le 22 juillet 2009

.....
A Cholet, le 16 juillet 2009

BUDGET SUPPLEMENTAIRE - 2009

Budget Principal

CHAPITRES		VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
FONCTIONNEMENT - Dépenses				
011	Charges à caractère général	35	6	4
012	Charges de personnel et frais assimilés	35	6	4
014	Atténuations de produits	35	6	4
65	Autres charges de gestion courante	35	6	4
67	Charges exceptionnelles	35	6	4
023	Virement à la section d'investissement	35	6	4
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	35	6	4
FONCTIONNEMENT - Recettes				
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	35	6	4
73	Impôts et taxes	35	6	4
74	Dotations et participations	35	6	4
75	Autres produits de gestion courante	35	6	4
77	Produits exceptionnels	35	6	4
78	Reprises sur amortissements et provisions	35	6	4

BUDGET SUPPLEMENTAIRE - 2009

Budget Principal

CHAPITRES		VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
INVESTISSEMENT - Dépenses				
16	Emprunts et dettes assimilées	35	6	4
204	Subventions d'équipements versées	35	6	4
21	Immobilisations corporelles	35	6	4
27	Autres immobilisations financières	35	6	4
041	Opérations patrimoniales	35	6	4
5001	Bâtiments communaux	35	6	4
5002	Matériels et mobiliers des services publics	35	6	4
5004	Systèmes d'information et de télécommunications	35	6	4
5005	Réhabilitation, extension et aménagement d'établissements scolaires 1er degré	35	6	4
5008	Acquisition d'œuvres et de matériel culturel	35	6	4
5010	Création, réfection et aménagement d'équipements sportifs	35	6	4
5011	Aménagement d'équipements de loisirs et touristiques	35	6	4
5014	Voiries, trottoirs, réseaux et parkings	35	6	4
5015	Aménagement du territoire communal	35	6	4
5016	Espaces verts	35	6	4
INVESTISSEMENT - Recettes				
10	Dotations, fonds divers et réserves	35	6	4
13	Subventions d'investissement	35	6	4
16	Emprunts et dettes assimilées	35	6	4
21	Immobilisations corporelles	35	6	4
024	Produits des cessions	35	6	4
021	Virement de la section de fonctionnement	35	6	4
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35	6	4
041	Opérations patrimoniales	35	6	4

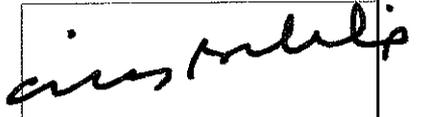
Budget Supplémentaire 2009
ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45
 Nombre de membres présents : 37
 Nombre de suffrages exprimés : 45

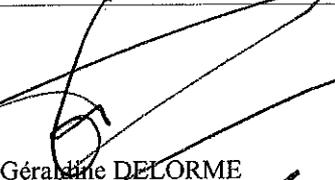
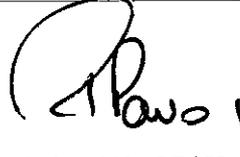
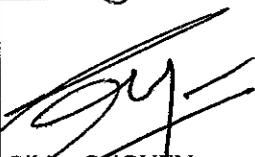
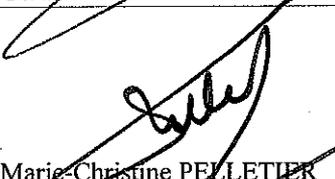
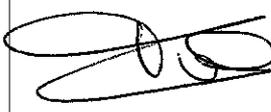
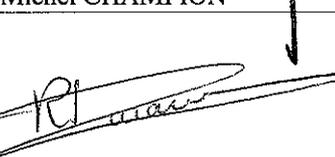
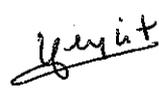
/ représentés : 8

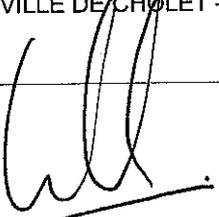
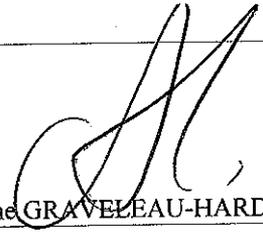
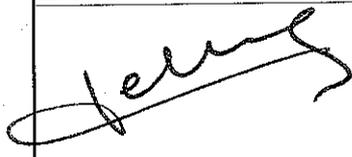
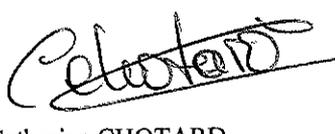
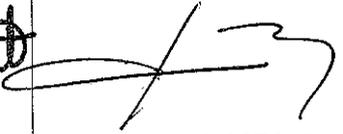
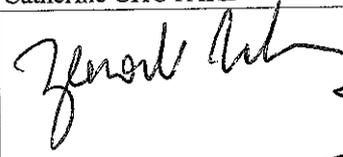
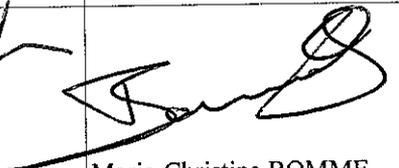
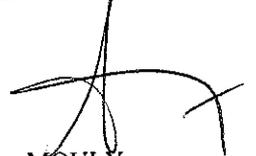
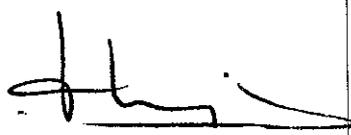
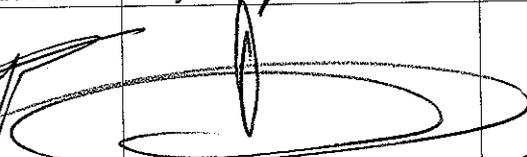
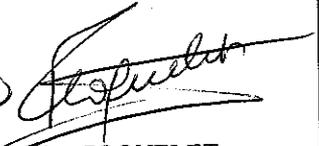
Date de convocation : 8 juillet 2009

Présenté par le Député-Maire, Gilles BOURDOULEIX
 A Cholet le 15 juillet 2009
 Le Député-Maire,
 Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session
 A Cholet, le 15 juillet 2009


 Gilles BOURDOULEIX

Les membres du Conseil Municipal,

 Michel MAUDET	 Alice FERCHAUD	 Catherine BODET	 Natacha CASTIN
 Germaine DELORME	A donné pouvoir à Mme ARIÑO Colette LALLEMAND	 Frédéric PAVAGEAU	 Gildas GUGUEN
 Marie-Christine PELLETIER	A donné pouvoir à Mme LEROY Yves CLEDAT	 Marie-Hélène DUCEPT	A donné pouvoir à Mme GRAVELEAU- HARDY Dominique POUPARD-MERLE
 Michel CHAMPION	 Monique ARIÑO	A donné pouvoir à M. BRACHET Pascal DORIZON	A donné pouvoir à Mme VEYLIT Philippe HEURTON
 Roselyne DURAND	 Jean-Paul BREGEON	 Patricia RIGAUDEAU	 Nicole VEYLIT
 Roger MASSE	A donné pouvoir à M. MASSE Simone POUPARD	 Sandrine RAOUX	A donné pouvoir à M. GUGUEN Jean-Pierre GEINDREAU

 Isabelle LEROY	 Michel BONNEAU	 François DEBREUIL	 Anne GRAVELEAU-HARDY
 Jean LELONG	 Anne-Marie TILLY	 Catherine CHOTARD	 Xavier COIFFARD
 Florence DABIN-HERAULT	 Jean-Michel BOISSINOT	 Benoît MARTIN	 Marie-Christine BOMME
 John DAVIS	A donné pouvoir à M. LELONG Evelyne HORECKA-PRAS	 Evelyne CHICHE-GAUVAIN	 Antoine MOULY
 Thierry ABRAHAM	 Jean-Daniel AUGER	 Olivier BRACHET	 Françoise COQUELET

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en
sous-préfecture, le 16 juillet 2009 et de la publication le 22 juillet 2009

.....
A Cholet, le 16 juillet 2009

BUDGET SUPPLEMENTAIRE - 2009

Budget Annexe des Opérations d'Aménagement

CHAPITRES		VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
FONCTIONNEMENT - Dépenses				
011	Charges à caractère général	35	6	4
66	Charges financières	35	6	4
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35	6	4
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	35	6	4
FONCTIONNEMENT - Recettes				
74	Dotations et participations	35	6	4
76	Produits financiers	35	6	4
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35	6	4
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	35	6	4
INVESTISSEMENT - Dépenses				
16	Emprunts et dettes assimilées	35	6	4
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35	6	4
INVESTISSEMENT - Recettes				
16	Emprunts et dettes assimilées	35	6	4
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35	6	4

Budget Supplémentaire 2009

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 37

Nombre de suffrages exprimés : 45

/ représentés : 8

Date de convocation : 8 juillet 2009

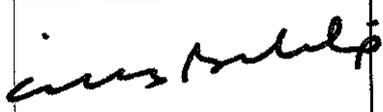
Présenté par le Député-Maire, Gilles BOURDOULEIX

A Cholet le 15 juillet 2009

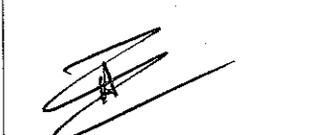
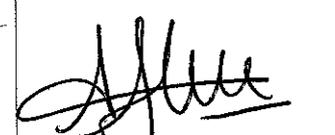
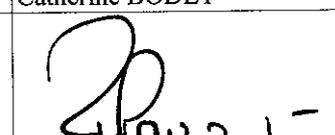
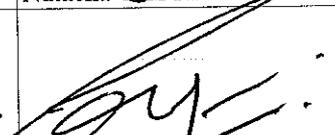
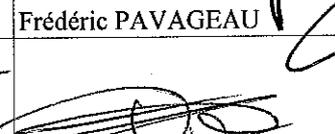
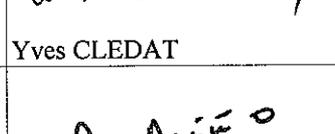
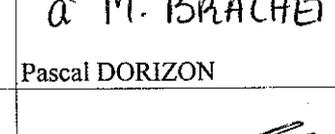
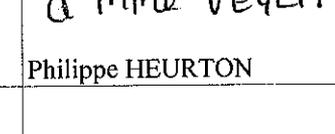
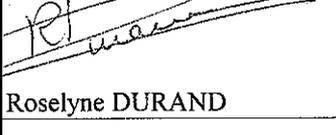
Le Député-Maire,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session

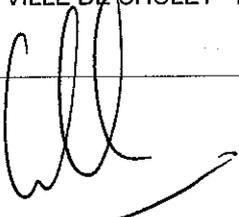
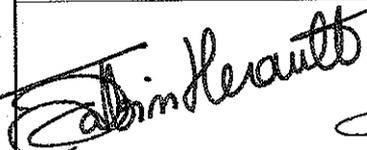
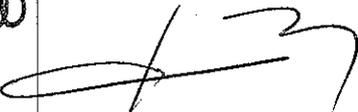
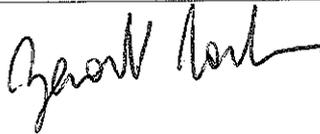
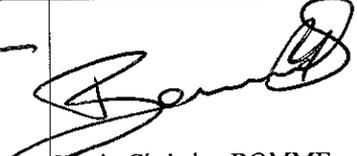
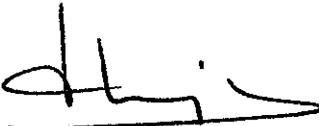
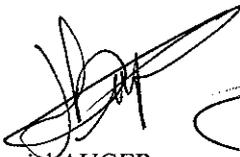
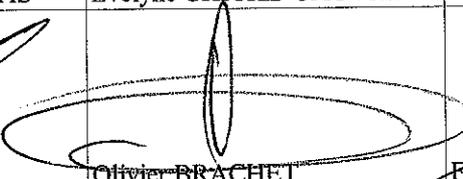
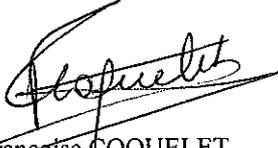
A Cholet, le 15 juillet 2009


Gilles BOURDOULEIX

Les membres du Conseil Municipal,

 Michel MAUDET	 Alice FERCHAUD	 Catherine BODET	 Natacha CASTIN
 Géraldine DELORME	A donné pouvoir à Mme ARINO Colette LALLEMAND	 Frédéric PAVAGEAU	 Gildas GUGUEN
 Marie-Christine PELLETIER	A donné pouvoir à Mme LEROY Yves CLEDAT	 Marie-Hélène DUCEPT	A donné pouvoir à Mme GRAVELEAU- HARDY Dominique POUPARD-MERLE
 Michel CHAMPION	 Monique ARIÑO	A donné pouvoir à M. BRACHET Pascal DORIZON	A donné pouvoir à Mme VEYLIT Philippe HEURTON
 Roselyne DURAND	 Jean-Paul BREGEON	 Patricia RIGAUDEAU	 Nicole VEYLIT
 Roger MASSE	A donné pouvoir à M. MASSE Simone POUPARD	 Sandrine RAOUX	A donné pouvoir à M. GUGUEN Jean-Pierre GEINDREAU

VILLE DE CHOLET - Budget Annexe des Opérations d'Aménagement

 Isabelle LEROY	 Michel BONNEAU	 François DEBREUIL	 Anne GRAVELEAU-HARDY
 Jean LELONG	 Anne-Marie TILLY	 Catherine CHOTARD	 Xavier COIFFARD
 Florence DABIN-HERAULT	 Jean-Michel BOISSINOT	 Benoît MARTIN	 Marie-Christine BOMME
 John DAVIS	A donné pursor à M. LELONG Evelyne HORECKA-PRAS	 Evelyne CHICHE-GAUVAIN	 Antoine MOULY
 Thierry ABRAHAM	 Jean-Daniel AUGER	 Olivier BRACHET	 Françoise COQUELET

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 16 juillet 2009 et de la publication le 22 juillet 2009

.....
A Cholet, le 16 juillet 2009

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATION DES ENVELOPPES VOTEES**

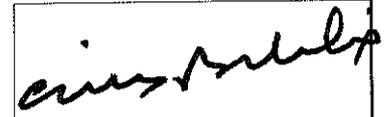
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Conformément à l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales				
Autorisations de Programme Globales				
BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT				
5040	Gestion du stationnement payant	41		4

Budget Supplémentaire 2009
ARRETE - SIGNATURES

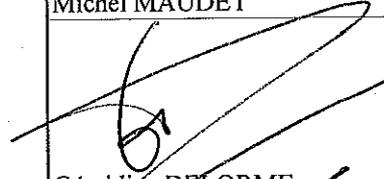
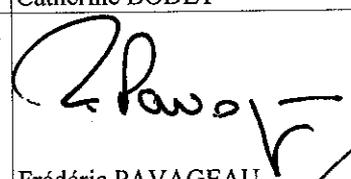
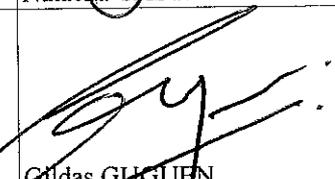
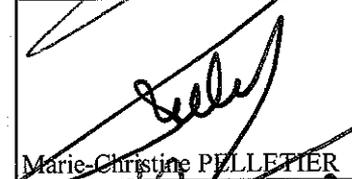
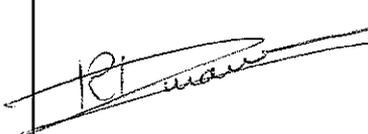
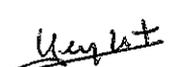
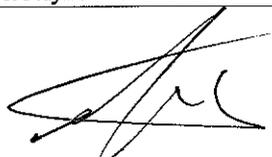
Nombre de membres en exercice : 45
 Nombre de membres présents : 37 / représentés : 8
 Nombre de suffrages exprimés : 45

Date de convocation : 8 juillet 2009

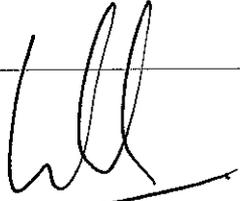
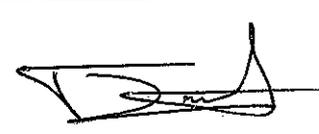
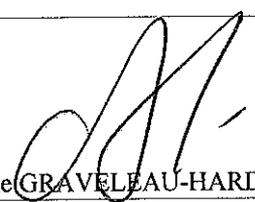
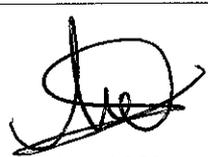
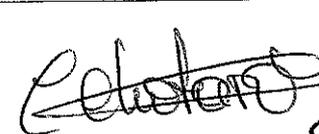
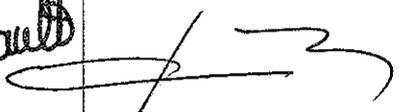
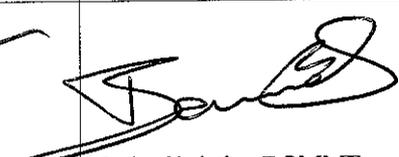
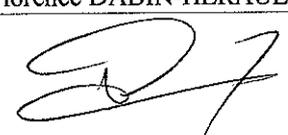
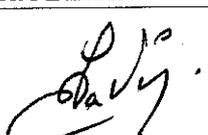
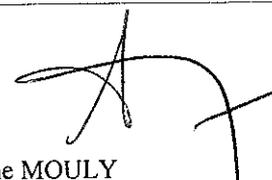
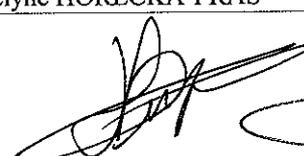
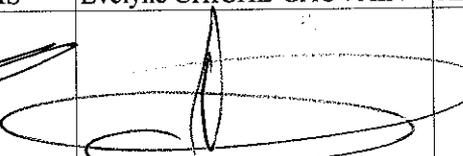
Présenté par le Député-Maire, Gilles BOURDOULEIX
 A Cholet le 15 juillet 2009
 Le Député-Maire,
 Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session
 A Cholet, le 15 juillet 2009


 Gilles BOURDOULEIX

Les membres du Conseil Municipal,

 Michel MAUDET	 Alice FERCHAUD	 Catherine BODET	 Natacha CASTIN
 Géraldine DELORME	A donné pouvoir à Mme ARINO Colette LALLEMAND	 Frédéric PAVAGEAU	 Gildas GUGUEN
 Marie-Christine PELLETIER	A donné pouvoir à Mme LEROY Yves CLEDAT	 Marie-Hélène DUCEPT	A donné pouvoir à Mme GRAVELEAU- HARDY Dominique POUPARD-MERLE
 Michel CHAMPION	 Monique ARIÑO	A donné pouvoir à M. BRACHET Pascal DORIZON	A donné pouvoir à Mme VEYLIT Philippe HEURTON
 Roselyne DURAND	 Jean-Paul BREGEON	 Patricia RIGAUDEAU	 Nicole VEYLIT
 Roger MASSE	A donné pouvoir à M. MASSE Simone POUPARD	 Sandrine RAOUX	A donné pouvoir à M. GUGUEN Jean-Pierre GEINDREAU

VILLE DE CHOLET - Autorisations de programme et crédits de paiement

 Isabelle LEROY	 Michel BONNEAU	 François DEBREUIL	 Anne GRAVELEAU-HARDY
 Jean LELONG	 Anne-Marie TILLY	 Catherine CHOTARD	 Xavier COIFFARD
 Florence DABIN-HERAULT	 Jean-Michel BOISSINOT	 Benoît MARTIN	 Marie-Christine BOMME
 John DAVIS	A donné pouvoir à M. LELONG	 Evelyne CHICHE-GAUVAIN	 Antoine MOULY
 Thierry ABRAHAM	 Jean-Daniel AUGER	 Olivier BRACHET	 Françoise COQUELET

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en
sous-préfecture, le 16 juillet 2009 et de la publication le 22 juillet 2009

.....
A Cholet, le 16 juillet 2009

BUDGET SUPPLEMENTAIRE - 2009

Conseil Municipal
du 15 juillet 2009

Budget Annexe du Stationnement

CHAPITRES		VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
FONCTIONNEMENT - Dépenses				
011	Charges à caractère général	41		4
023	Virement à la section d'investissement	41		4
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	41		4
FONCTIONNEMENT - Recettes				
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	41		4
73	Impôts et taxes	41		4

BUDGET SUPPLEMENTAIRE - 2009

Budget Annexe du Stationnement

CHAPITRES		VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
INVESTISSEMENT - Dépenses				
16	Emprunts et dettes assimilées	41		4
5040	Gestion du stationnement payant	41		4
INVESTISSEMENT - Recettes				
13	Subventions d'investissement	41		4
16	Emprunts et dettes assimilées	41		4
021	Virement de la section de fonctionnement	41		4
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41		4

Budget Supplémentaire 2009

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45
 Nombre de membres présents : 37
 Nombre de suffrages exprimés : 43

/ représentés : 8

Date de convocation : 8 juillet 2009

Présenté par le Député-Maire, Gilles BOURDOULEIX

A Cholet le 15 juillet 2009

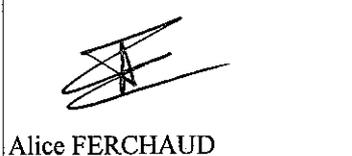
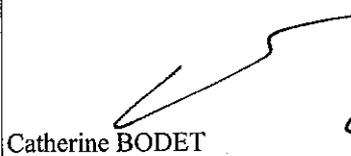
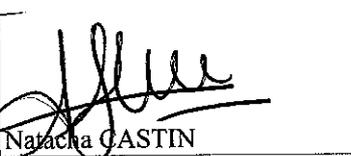
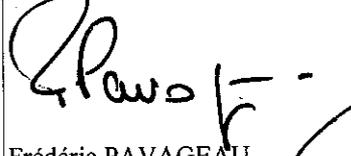
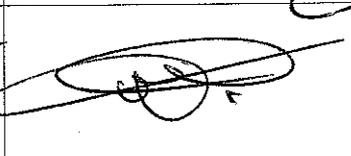
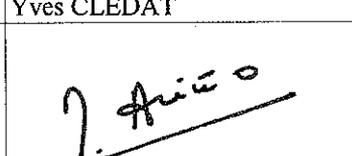
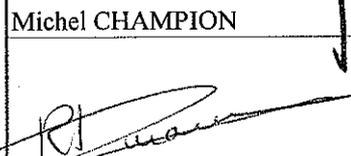
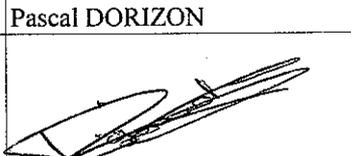
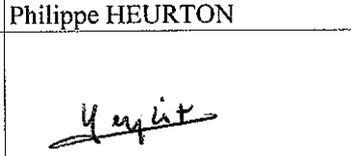
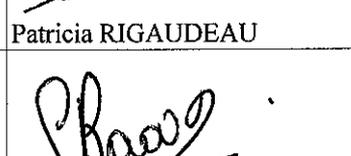
Le Député-Maire,

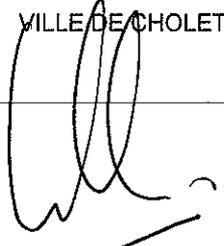
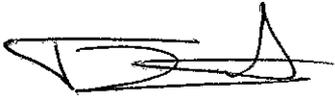
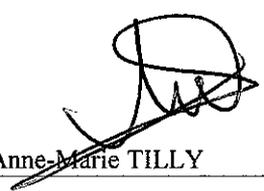
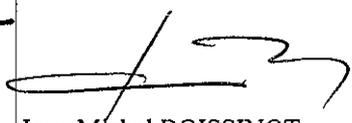
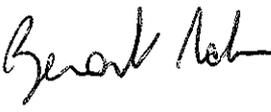
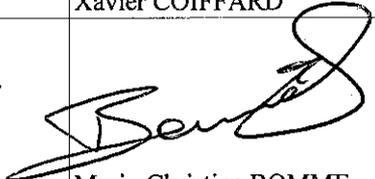
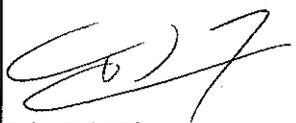
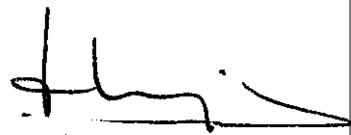
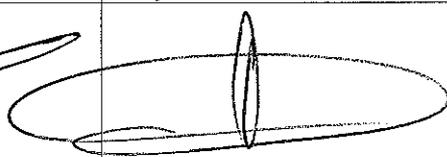
Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session

A Cholet, le 15 juillet 2009

Gilles Bourdouleix
 Gilles BOURDOULEIX

Les membres du Conseil Municipal,

 Michel MAUDET	 Alice FERCHAUD	 Catherine BODET	 Natacha CASTIN
 Géraldine DELORME	A donné pouvoir à Mme ARIÑO Colette LALLEMAND	 Frédéric PAVAGEAU	 Gildas GUGUEN
 Marie-Christine PELLETIER	A donné pouvoir à Mme LEROY Yves CLEDAT	 Marie-Hélène DUCEPT	A donné pouvoir avec Mme GRAVELEAU- HARDY Dominique POUPARD-MERLE
 Michel CHAMPION	 Monique ARIÑO	A donné pouvoir à M. BRACHET Pascal DORIZON	A donné pouvoir à Mme VEYLIT Philippe HEURTON
 Roselyne DURAND	 Jean-Paul BREGEON	 Patricia RIGAUDEAU	 Nicole VEYLIT
 Roger MASSE	A donné pouvoir à M. MASSE Simone POUPARD	 Sandrine RAOUX	A donné pouvoir à M. GUGUEN Jean-Pierre GEINDREAU

 Isabelle LEROY	 Michel BONNEAU	 François DEBREUIL	 Anne GRAVELEAU-HARDY
 Jean LELONG	 Anne-Marie TILLY	 Catherine CHOTARD	 Xavier COIFFARD
 Florence DABIN-HERAULT	 Jean-Michel BOISSINOT	 Benoît MARTIN	 Marie-Christine BOMME
 John DAVIS	A donné pouvoir à M. LELONG Evelyne HORECKA-PRAS	 Evelyne CHICHE-GAUVAIN	 Antoine MOULY
 Thierry ABRAHAM	 Jean-Daniel AUGER	 Olivier BRACHET	 Françoise COQUELET

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 16 juillet 2009 et de la publication le 22 juillet 2009

.....
A Cholet, le 16 juillet 2009

**TABLEAU DES CESSIONS IMMOBILIERES OPEREES EN 2008
PAR LA VILLE DE CHOLET**

Date de la Délibération du Conseil Municipal	Date de l'acte	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	SUPERFICIE	REF. CADASTRALE	IDENTITE DE L'ACQUEREUR	NATURE ET OBJET DE LA TRANSACTION	CONDITIONS DE LA CESSION	MONTANT
10/04/2007	01/02/2008	Terrain	Ilot Notre Dame	192 m ²	AB n° 597	MDF	Opération Arcades Rougé	/	91 852,80 €
10/04/2007	01/02/2008	Terrain	Ilot du Petit Conseil	126 m ²	AB n° 139	MDF	Opération Arcades Rougé	/	57 168,80 €
29/06/2006	11/03/2008	Terrain	Le Puy St Bonnet	18 805 m ²	950 AB n° 154 et 162 - 950 AC n° 133 - 950 AD n° 2, 3, 4, 59 et 81	Département de Maine et Loire	Aménagement de la RN 160 entre Cholet et Mortagne	0,24 €/m ²	4 541,25 €
11/02/2008	12/03/2008	Immeuble	8 rue de la Bruyère	687 m ²	BM n° 947 - 948	Sèvre Loire Habitat	Création de logements sociaux	/	325 000,00 €
08/10/2007	07/03/2008	Terrain	Quartier Jean Monnet	3 709 m ²	BV n° 477 et 479	Sèvre Loire Habitat	Réhabilitation du quartier Jean Monnet	0,00 €	0,00 €
11/02/2008	10/06/2008	Terrain	Rue des Chapeliers	77 m ²	HR n° 668 - 669	M. Daniel BROSSET et Mme Katia ZAIRE-COLIN	Extension de leur propriété	7,62 €/m ²	586,74 €
12/02/2007	13/06/2008	Terrain	Rue Charles Lindbergh	2 698 m ²	CM n° 86	SCI Air Invest	Installation d'une entreprise	15 €/m ²	40 470,00 €
10/12/2007	15/07/2008	un emplacement de parking	Mail 2 - parking souterrain	15 m ²	Lot n° 57 3ème sous-sol	M. Bernard GOURIOU	Cession dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ensemble immobilier Mail 2	/	5 000,00 €
11/02/2008	15/07/2008	2 emplacements de parking	Mail 2 - parking souterrain	2 x 15 m ²	Lots n° 64 et 118 3ème sous-sol	M. et Mme David GARREAU	Cession dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ensemble immobilier Mail 2	/	10 000,00 €
13/05/2008	24/10/2008	Immeuble	1 rue Charles Péguy	1 374 m ²	BK n° 765	Sté CARPE DIEM FINANCES	Création de logements sociaux	/	260 000,00 €
15/09/2008	07/11/2008	Immeuble	8 rue du Château Roquet	287 m ²	BK n° 766	Mme Anne-Françoise CHAILLOU	Bien n'ayant plus vocation à demeurer dans le patrimoine communal (ex-logement de fonction)	/	120 000,00 €
10/04/2007	12/12/2008	Terrain	Ilot des Brosses	777 m ²	AB n° 586	MDF	Opération Arcades Rougé	/	485 336,80 €
15/09/2008	03/12/2008	Immeuble	6 rue Jean-Jacques Rousseau	481 m ²	BT n° 685	Mlle Nathalie GUILLEMET	Bien n'ayant plus vocation à demeurer dans le patrimoine communal (ex-logement de fonction)	/	80 000,00 €

13 cessions pour un montant total de 1 479 956,39 €

aucune cession à titre gratuit

**TABLEAU DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES OPEREES EN 2008
PAR LA VILLE DE CHOLET**

Date de la Délibération du Conseil Municipal	Date de l'acte	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	Superficie	REF. CADASTRALE SUPERFICIE	IDENTITE DU CEDANT	NATURE ET OBJET DE LA TRANSACTION	CONDITIONS DE L'ACQUISITION	MONTANT
11/06/2007	21/01/2008	Immeuble	12 Bd du Maine	14 178 m ² dont une surface bâtie de 8 610 m ²	AX n° 336-337-338	Crédit bailleur FINAMUR et AD PARTICIPATION	Acquisition d'un immeuble	877 500 € pour le droit au bail et 1 072 500 € pour la promesse de vente + chaudière (40 200 €)	1 990 200 € HT
12/11/2007	24/04/2008	Terrain	Village Mauriac rue Maurice Genevoix	1 536 m ²	AH n° 516	Sèvre Loire Habitat	Rétrocession des voiries, espaces verts	/	Gratuit
13/11/2006	24/04/2008	Terrains	ZAC du Val de Moine	26 726 m ²	CY n° 15 - 735 - 736 - 739	Consorts Durand	Acquisition de terrains dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Val de Moine	6 €/m ² + indemnité de emploi	160 346,00 €
14/01/2008	03/07/2008	Terrains	Place du 77ème RI	282 m ²	AV n° 302 - 308	Réseau Ferré de France	Acquisition dans le cadre de l'étude de définition urbaine sur la restructuration du quartier de la gare	22 €/m ²	6 204,00 €
21/04/2008	30/07/2008	Immeuble	ZAC du Val de Moine	1 965 m ²	CY n° 272	M. Richard VELLA et Mlle Annie CHAUVEAU	Acquisition de terrains dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Val de Moine	140,46 €/m ²	276 000,00 €
12/07/2004	01/07/2008	Terrains	Lotissements V. Hugo - Faidherbe - ZAC du Verger-Plessis- Turbaudières	7 805 m ²	AR n° 533 et 611 - AT n° 770 - CW n° 163 - CZ n° 540 et 715 - HR n° 584 et 178	Foyer Moderne	Rétrocession des voiries, espaces verts	/	Gratuit
21/04/2008	26/09/2008	Terrains + immeuble	ZAC du Val de Moine	5 190 m ²	CY n° 180 - 211 - 213 - 216 - 220	Consorts CHAUVEAU	Acquisition d'un immeuble et de terrains dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Val de Moine	/	221 000,00 €
11/02/2008	26/09/2008	Terrain	Rue P. et M. Curie et avenue Leclerc	109 m ²	BC n° 370	Copropriétaires du Parc Béthenod	Création d'un giratoire avenue Leclerc	7,62 €/m ²	830,58 €
09/03/2006	23/10/2008	Terrains	ZAC du Carteron Les Logis de Bellevue	3 834 m ²	CY n° 727 - 729 - 730 - 732	Foyer Moderne	Rétrocession des voiries	/	Gratuit
09/07/2007	07/10/2008	Terrain	23 rue Mazières-Parc	152 m ²	ER n° 678	Consorts GOURDON	Création d'un giratoire rue Mazières-Parc	0,23 €/m ²	34,96 €
21/04/2008	23/10/2008	Terrains	Rue du Bocage	3 376 m ²	BN n° 227 - 228 - 271 - 273	Consorts PASQUIER	Résorption des points noirs paysagers et amélioration de l'esthétique du boulevard de la Minée	6,91 €/m ²	23 317,76 €

Date de la Délibération du Conseil Municipal	Date de l'acte	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	Superficie	REF. CADASTRALE SUPERFICIE	IDENTITE DU CEDANT	NATURE ET OBJET DE LA TRANSACTION	CONDITIONS DE L'ACQUISITION	MONTANT
12/07/2004	23/10/2008	Terrain	Lotissements du Parc - Pont de Pierre - Bourie	27 077 m ²	AR n°548-559 - CV n°50-62-169-174-183-184-197-207-208-209-212-213-214-402-406-408-436-437-438 - CX n°158-361-362-363-366-367-774-781-789 - ER n°109-116-132 et BM n°222 (moitié indivise)	Coin de Terre et Foyer	Rétrocession des voiries	/	Gratuit
12/07/2004	23/10/2008	Terrains	Lotissements La Chevalerie (PSB) Le Vallon	6 675 m ² 5 899 m ²	950 AW n° 426-438 CZ n° 751-835-836 - EX n° 246-462 - AW n° 257	SACICAP ANJOU	Rétrocession des voiries	/	Gratuit
13/06/2008	26/11/2008	Terrain	29 bis rue Nationale PSB	472 m ²	950 AV n° 606	M. et Mme BECHU	Préemption afin de créer une voie routière permettant l'accès, par la rue Nationale, au centre multi-accueil et au groupe scolaire de La Chevalerie.	/	35 636,00 €
10/11/2008	28/11/2008	Immeuble	27 rue Sainte Melaine	871 m ²	AI n° 419	M. et Mme Michel PREVOST	Acquisition d'un immeuble dans le cadre du projet de réaménagement du secteur de la Meilleraie	/	187 700,00 €
17/04/2008	30/12/2008	Immeuble	6, 8 et 10 boulevard Jeanne d'Arc	2 054 m ²	AV n° 180 - 311 - 179 - 310 - 178	SNCF	Acquisition dans le cadre de l'étude de définition urbaine sur la restructuration du quartier de la gare	/	465 000,00 €

Au total, 16 acquisitions pour un montant de 3 366 269,30 €

5 acquisitions à titre gratuit (rétrocessions de voirie)

TABLEAU DES ECHANGES OPERES EN 2008

Date de la Délibération du Conseil Municipal	Date de l'acte	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	SUPERFICIE	REF. CADASTRALE	IDENTITE DE L'ECHANGISTE	Nature et objet de la transaction	CESSION PAR LA VILLE		ACQUISITION PAR LA VILLE	
								montant	superficie	montant	superficie
10/12/2007	11/07/2008	un emplacement de parking	Mail 2 - parking souterrain	2 x 15 m ²	Lots n° 219 et 58 respectivement au 2ème sous-sol et au 3ème sous-sol	M. Bernard GOURIOU	Echange opéré afin que la Ville soit propriétaire de l'ensemble des lots placés au 2ème sous-sol	Gratuit	Lot n° 58	Gratuit	Lot n° 219